

Numéro spécial Suivis au Sommet du Québec et de la jeunesse

Réussite scolaire

Formation professionnelle :
stratégie gagnante

Politique jeunesse

L'information et l'orientation :
un colloque en février



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

SAVOIR

Volume 6, numéro 1, automne 2000

Le magazine *SAVOIR* est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Son tirage est de 7 000 exemplaires. Le contenu de cet exemplaire est également disponible sur le site Internet de la FCSQ à l'adresse www.fcsq.qc.ca, section *Publications*.

Coordination de la publication et de la rédaction

Marie Blouin
mblouin@fcsq.qc.ca

Coordination de la commandite

Denis Pouliot
dpouliot@fcsq.qc.ca

Correctrices d'épreuves

Nathalie Masse
Denise Ouellet

Équipe rédactionnelle

Jean-François Bellemare, Marie Blouin,
André Caron, Mado Desforgés,
Berthier Dolbec, Josette Lebel,
Christian Payeur, Denis Pouliot, Brigitte Roy

Mise en pages

Propage-Lavergne communication-marketing

Distribution

Secteur de l'imprimerie de la FCSQ
Jacques Bélanger
Marc-André Morissette

N.D.L.R. - Les textes inclus dans ce document ont été féminisés dans la mesure du possible. Cependant, lors de certains passages, il nous a semblé plus pratique d'utiliser la forme masculine afin de faciliter la lecture. Il ne faudrait y voir qu'une manière d'alléger le texte et, d'aucune façon, une procédure discriminatoire.

La reproduction du présent document, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en mentionner la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

Direction des communications et des affaires publiques

La Fédération des commissions scolaires du Québec

1001, avenue Bégon
Case postale 490
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7

Téléphone : (418) 651-3220

Télécopieur : (418) 651-2574

Courrier électronique : info@fcsq.qc.ca

Site Internet : www.fcsq.qc.ca

Document : 6089

Dossier : 1-605-03

Dépôt légal - 4^e trimestre 2000

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada

Poste-publication - n° de convention 1428608

NUMÉRO SPÉCIAL

La Fédération des commissions scolaires du Québec s'est engagée, avec les autres partenaires, à donner des suites concrètes au Sommet du Québec et de la jeunesse et à soutenir les commissions scolaires dans la mise en œuvre des principales mesures qui visent les établissements scolaires. Afin d'en savoir davantage sur les suites du Sommet, nous vous invitons à lire ce numéro spécial qui y est entièrement consacré.

Ensemble, donnons des suites concrètes au Sommet du Québec et de la jeunesse	3
Le Fonds Jeunesse Québec	5
Un projet de société unique en Amérique du Nord Entrevue avec Nikolas Ducharme	6
Valoriser l'éducation : une vaste campagne publicitaire	8
Un programme de recherche sur la réussite et le décrochage scolaire	11
Pour améliorer la réussite scolaire des élèves : les plans de réussite Entrevue avec Robert Bisailon	12
Un « chantier » sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles	14
Info-Stages-Études Une initiative pour stimuler le partenariat entre les milieux de travail et les milieux de l'éducation	15
Une école ouverte sur son milieu	16
Un besoin criant des jeunes Faire un choix professionnel pertinent!	17
Nouvelle chronique « À un clic du savoir »	19
Vers une politique jeunesse québécoise – Avant-projet	20
La formation professionnelle Une stratégie pour le développement du Québec	22

NOTE

La date de tombée du prochain *Savoire* est le 10 novembre 2000. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser à M^{me} Marie Blouin, conseillère en communications à la FCSQ, au (418) 651-3220 ou par courrier électronique à l'adresse mblouin@fcsq.qc.ca.



Ensemble donnons des suites concrètes au Sommet du Québec et de la jeunesse

« **P**lacer l'éducation au cœur des priorités collectives du Québec », c'est le premier grand objectif retenu dans la déclaration commune qui a fait consensus au Sommet du Québec et de la jeunesse. C'est également un beau défi à relever pour le réseau scolaire.

Nous avons, en effet, un rôle de premier plan à jouer pour contribuer à une participation pleine et entière de tous les jeunes à la vie en société.

La richesse du consensus révélé par la déclaration commune nous démontre l'ampleur de la tâche. Il faut qu'on s'approprie les éléments qui nous interpellent directement, dans chacune de nos écoles, dans chacun de nos centres. Il faut alimenter le partenariat qui peut nous faire réussir ces changements, d'autant plus que l'école a été, à maintes reprises, identifiée comme le point d'arrimage privilégié des actions de tous ceux et celles qui agissent auprès des jeunes.

INSTAURER DES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE NOS JEUNES

Depuis plus d'un an, nous avons cheminé dans des activités de réflexion ou de concertation visant à dégager les valeurs importantes et des grands engagements dont la société québécoise doit convenir pour préparer la relève, pour alimenter un sentiment d'appartenance chez les jeunes, pour instaurer les conditions les plus favorables à leur développement personnel et à la préparation de leur vie de citoyen, tant dans la société que sur le marché du travail.

On aurait pu croire que ces travaux intenses et intéressants que nous avons accomplis tous ensemble nous conduisaient à un aboutissement ou à une fin. En quelque sorte, l'étape du consensus à la

fin du Sommet, en février dernier, constituait un certain achèvement : celui de l'analyse et celui de la discussion.

Il faut tous et toutes reconnaître que nous ne sommes qu'au début de cette route que nous avons tracée ensemble par le moyen du consensus. Le travail est devant nous pour modeler les changements d'agir qui sont nécessaires, mais aussi pour instituer les nouvelles pratiques et les nouveaux services que nous avons accepté de développer.

Le milieu de l'éducation est certainement le terrain le plus fertile pour accentuer la réponse aux aspirations des jeunes. C'est pourquoi, en conjuguant cet ambitieux chantier des suites au Sommet du Québec et de la jeunesse avec celui, très actuel, de la réforme de l'éducation, la Fédération veut appeler les 100 000 personnes qui s'engagent quotidiennement dans la mission d'éducation aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, à l'éducation des adultes et en formation professionnelle à joindre leurs efforts aux nôtres, à coopérer avec leurs collègues, avec les parents, avec tous les acteurs de leur communauté, pour faire en sorte de changer le monde pour et avec les jeunes.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES

La FCSQ souhaite donner des suites concrètes au Sommet du Québec et de la jeunesse en collaboration avec les autres partenaires du Sommet et soutenir les commissions scolaires dans la mise en œuvre des principales mesures qui visent les établissements scolaires, notamment :

- la préparation de la politique jeunesse ;
- la mise en œuvre du service Info-Stages-Études ;
- la préparation de plans de réussite par chaque établissement ;

- le développement de programmes et de services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles ;
- la promotion d'une formation professionnelle plus diversifiée et plus accessible ;
- la promotion du plan de développement des activités sociales, culturelles, sportives, civiques et communautaires pour chaque établissement ;
- la participation au nouveau programme de recherche sur la réussite et le décrochage scolaire ;
- l'accès au Fonds Jeunesse pour des projets innovateurs des écoles et des centres, préparés en partenariat avec des organismes du milieu ;
- la participation aux campagnes de promotion et de valorisation de l'éducation.

Nous vous proposons donc d'examiner sous divers angles ces actions que nous avons convenu d'accomplir, avec nos partenaires et de concert avec le gouvernement.

Aussi, le présent numéro du magazine SAVOIR est entièrement consacré aux suivis à donner au Sommet du Québec et de la jeunesse. La FCSQ veut ainsi sensibiliser tous les acteurs à l'importance de remplir les engagements qui ont été pris pour le plus grand épanouissement du million de jeunes Québécoises et Québécois que nous accueillons chaque jour dans nos écoles.

Bonne lecture !

André Caron
Président général
presidence@fcsq.qc.ca

Théâtre Les écrits d'Ariane



En 1995, la Commission scolaire De La Jonquière a initié le projet "Les écrits d'Ariane" qui a notamment pour approche de :

- Considérer l'ensemble du personnel comme une ressource, un potentiel et non uniquement un coût;
- Privilégier une philosophie de gestion axée sur l'être humain;
- Démanteler une préoccupation plus grande de bien gérer les coûts reliés à la santé et à la sécurité au travail;
- Croire que gérer autrement l'absentéisme en axant sur la qualité de vie au travail et en prévention en santé mentale permettra, à moyen et long terme, une économie potentielle en assurance-salaire;
- Reconnaître qu'une saine gestion de l'absentéisme au travail a davantage à être abordée dans une perspective de partenariat;
- Promouvoir l'innovation, la recherche de nouvelles façons de faire pour assurer une présence au travail de qualité;
- S'associer à un projet mobilisateur concernant la santé au travail;
- Participer concrètement à une activité de promotion, de prévention en santé mentale;
- Susciter, chez les gestionnaires, un désir de se perfectionner sur la dimension psychosociale se rattachant aux dossiers de l'assurance-salaire;
- Développer un ou des programmes comportant la perspective d'une coopération, d'un partenariat qui pourrait permettre d'établir de nouvelles relations entre les acteurs du monde de l'éducation.

Pour en savoir plus :

Jean-Paul Cormier
C. s. De La Jonquière

Téléphone
(418) 542-7551

Site Internet
www.csjonquiere.qc.ca

Courriel
gilbertj@csjca.qc.ca





Le Fonds Jeunesse Québec

En février 2000, le Sommet du Québec et de la jeunesse a réuni tous les grands acteurs du développement social, économique et culturel du Québec dans le but d'unir leurs efforts pour mettre en place des solutions durables et efficaces qui répondent aux grandes problématiques des jeunes. Leurs travaux ont porté sur quatre grands thèmes : *Parfaire le savoir et la formation, Relever les défis de l'emploi, Promouvoir une société équitable et Élargir notre ouverture sur le monde.*

Les partenaires visent l'objectif national d'atteindre une qualification de 100 % des jeunes en fonction des choix et du potentiel de chacun.

À l'issue des travaux du Sommet, un consensus général a été adopté. Il porte sur une série d'actions ou de mesures ayant pour objectifs communs l'éducation, l'emploi et la lutte à l'exclusion des jeunes. Un fonds de 240 millions de dollars a été constitué à cet effet pour soutenir les initiatives qui visent l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes; les réalités régionales sont prises en considération dans la détermination des actions de ce fonds. *Précisons que ce fonds sera affecté au financement de projets s'adressant aux jeunes de 15 à 29 ans* écoles aussi peuvent y participer.

Les partenaires du Sommet ont également reconnu la nécessité d'un réinvestissement important en éducation. Le gouvernement a annoncé qu'il investira 1 milliard de dollars d'ici la fin de son mandat. Les partenaires visent l'objectif national d'atteindre une qualification de 100 % des jeunes en fonction des choix et du potentiel de chacun.

LA LOI

La Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec (projet de loi numéro 119) le définit ainsi : *« Ce fonds est affecté au financement d'activités visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes Québécois et Québécoises »*

LES ADMINISTRATEURS

Le Fonds sera administré par des représentants désignés parmi les principaux partenaires issus du Sommet, dont M. André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

LA MISSION

Le Fonds Jeunesse Québec s'est doté d'une mission qui s'énonce comme suit : *Favoriser l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes Québécois et Québécoises par un soutien financier à la réalisation de projets structurants dans toutes les régions du Québec.*

Les projets qui recevront un financement du Fonds Jeunesse Québec auront fait la preuve qu'ils répondent à de véritables besoins des jeunes et que leur réalisation générera des effets durables chez les clientèles visées ou dans leur milieu et qu'ils correspondent à l'un ou à l'autre de ces objectifs.

Les projets susceptibles de recevoir un financement du Fonds Jeunesse Québec doivent viser : la participation des jeunes à des stages de formation en milieu de travail; la qualification professionnelle du plus grand nombre de jeunes par une intensification de la lutte au décrochage scolaire et le soutien aux jeunes issus des milieux défavorisés; l'acquisition d'une première expérience de travail; le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes; le soutien à des projets locaux et régionaux; l'insertion sociale et communautaire des jeunes; l'accès des communautés culturelles, des minorités visibles et des personnes handicapées à l'emploi.

Parmi les organismes admissibles pour le dépôt de projets au Fonds en vue d'un financement, on

compte les commissions scolaires, les établissements d'enseignement de niveaux primaire et secondaire et les cégeps.

LES PROJETS ISSUS DU SOMMET

Certains projets ont fait l'objet de consensus au moment du Sommet et il a été convenu que leur financement soit assuré par le Fonds Jeunesse. Ce sont les suivants :

- Une école ouverte sur son milieu;
- L'acquisition d'une première expérience de travail;
- Le chantier inforoute jeunesse;
- Le programme de création d'emplois dans les secteurs de la faune et des parcs;
- Le soutien au démarrage de projets coopératifs;
- Le soutien aux incubateurs d'entreprises;
- Le projet de mentorat de la Fondation de l'entrepreneuriat.

Le Fonds Jeunesse Québec s'est doté de la mission de favoriser l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes Québécois et Québécoises.

Au moment où ces lignes sont publiées, la Société de gestion du Fonds Jeunesse Québec a fait connaître son plan d'affaires. La FCSQ invite les commissions scolaires à proposer des projets et rappelle qu'elle dispose des ressources nécessaires pour accompagner ses membres dans ce chantier.



Un projet de société unique en Amérique du Nord

Entrevue avec **Nikolas Ducharme**, président du **Comité aviseur de Solidarité jeunesse**

Lors de la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse, le gouvernement du Québec a fixé l'éducation au cœur de ses priorités. Les jeunes présents à cet événement ont crié haut et fort l'importance d'investir dans ce secteur; une opinion que partageaient les partenaires présents, dont la FCSQ, qui ont convenu d'adhérer pleinement aux nombreux engagements des chantiers concernant la jeunesse québécoise. Solidarité jeunesse constitue un de ces suivis au Sommet. Selon le président du Comité aviseur de cette organisation, M. Nikolas Ducharme, il s'agit d'un projet unique en Amérique du Nord.



M. Nikolas Ducharme

« Les pays scandinaves, par exemple, s'interrogent actuellement pour trouver des solutions au problème complexe de la réintégration sociale des jeunes en difficulté. La tendance observée dans plusieurs pays est qu'on les dirige très souvent directement vers l'emploi. »

M. Ducharme précise que Solidarité jeunesse est axé sur le jeune et non sur le système : « Il repose sur une alliance stratégique entre les employeurs, les syndicats, les ressources du milieu et les organismes communautaires voués à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes participants aux carrefours jeunesse-emploi. Il vise les jeunes de 18 à 21 ans qui ont fait une demande admissible à la sécurité du revenu. »

TRAVAILLER ENSEMBLE

Selon son opinion, « On a plus à offrir aux jeunes qu'un chèque d'aide sociale, on doit les aider à trouver une voie qui convient à leurs attentes. Solidarité jeunesse est un projet de société et d'accompagnement pour les jeunes en quête d'une autonomie parfois perdue temporairement ». Il insiste pour préciser qu'il s'agit d'une initiative qui veut s'éloigner d'un système bureaucratique et qui conduit directement le jeune là où il le souhaite sans période d'attente interminable entre les différents services publics.

Solidarité jeunesse vise, dit-il, à ce que les gens travaillent ensemble; une valeur qui s'est perdue au fil du temps et que M. Ducharme s'est donné comme mission de retrouver. « Dans les années 60, par exemple, l'idée de la communauté était plus développée et l'entraide plus pratiquée », ajoute-t-il.

Selon des données du ministère de la Solidarité sociale, au Québec, plus de 15 000 jeunes de moins de 21 ans, aptes au travail, ont fait une demande à la sécurité du revenu en 1998-1999. Six jeunes sur dix, âgés de moins de 21 ans, étaient inscrits à l'aide sociale en 1993 et avaient grandi dans une famille de prestataires pendant cinq à dix ans dans la plupart des cas. De plus, parmi les jeunes dont la scolarité est connue, 70 % d'entre eux ne possédaient même pas une 5^e année du secondaire.

Au total, 15 000 jeunes sont touchés par ce nouveau programme expérimental de 2 ans et on prévoit que 30 % d'entre eux devraient intégrer un emploi. Selon M. Ducharme, « On dilapide actuellement tous ces cerveaux et on tolère une telle situation sociale depuis trop longtemps déjà. Avec le renversement de la pyramide démographique, investir dans ces jeunes représente une solution intéressante pour tous, non seulement pour les jeunes concernés mais pour toute la collectivité. »

Donc, dans trois mois, les premiers participants et participantes au programme vivront les fruits de ce gigantesque chantier. Ces jeunes, âgés entre 18 et 21 ans, qui ont été admis à l'aide sociale, seront orientés dans une des options suivantes : **retourner aux études, occuper un emploi ou participer à une activité d'insertion**. S'ils le souhaitent toujours, ils pourront devenir prestataires de l'aide sociale pendant une bonne partie de leur vie; ce qui n'est pas, bien sûr, le but recherché par Solidarité jeunesse. « Personne n'est contraint toutefois d'adhérer au programme », soutient-il.

UNE FORMULE ALLÉCHANTE

La formule est toutefois alléchante puisque les jeunes sont rétribués s'ils choisissent l'une des trois options offertes. Ils bénéficient aussi d'une prime de 130 \$ s'ils y adhèrent. Le président tient à préciser qu'ils sont rémunérés par les carrefours jeunesse-emploi et non pas par la sécurité du revenu. Ils ont aussi droit à un soutien professionnel important avant, pendant et après leur intégration à un projet. D'abord, avant qu'ils fassent leur choix, pendant trois mois, ils sont mis en contact avec des jeunes qui ont le même profil qu'eux. Par la suite, ils ont à élaborer un plan d'action. Leur intégration à l'école ou dans un emploi est aussi l'occasion d'exercer un autre suivi auprès d'eux.

Si le jeune décide d'opter pour une formation, le carrefour jeunesse-emploi l'oriente vers une commission scolaire qui l'aidera à compléter sa scolarité de base pour ensuite le diriger, si son intention va dans cette perspective, vers des études collégiales, universitaires ou en formation professionnelle et technique. À cet égard, le président nous a mentionné que les commissions scolaires jouent un rôle de premier plan dans l'intégration des jeunes. « Le retour aux études est difficile pour eux. Les commissions scolaires doivent être attentives à leurs besoins et éliminer le plus possible les contraintes administratives et trouver des moyens pédagogiques diversifiés pour susciter leur intérêt. Par exemple, la pédagogie par projet ou de coopération développée dans l'esprit de la réforme de l'éducation représente une avenue intéressante. Les jeunes décrocheurs du système doivent être priorités par le milieu scolaire. »

« Les commissions scolaires et leur Fédération apportent à Solidarité jeunesse une contribution et un engagement exceptionnels. »

M. Ducharme croit beaucoup au potentiel des écoles et des commissions scolaires pour donner aux jeunes des services éducatifs de qualité adaptés à la situation des jeunes décrocheurs. « Déjà, dit-il, certaines commissions scolaires regorgent d'imagination pour leur offrir des activités pédagogiques mieux adaptées. »

Le ministère de l'Éducation, le ministère de la Solidarité sociale, Emploi-Québec, plus de 1 000 partenaires, hommes et femmes d'affaires, syndicats et bientôt le ministère de la Santé et des Services sociaux collaborent à ce projet de société.

Les aînés sont aussi invités à rejoindre les rangs des partenaires pour agir comme mentors dans toute cette opération. M. Ducharme soutient qu'ils ont besoin d'eux également pour accompagner les jeunes. « Leur expérience serait rentable et très bénéfique », ajoute-t-il.

On recherche d'autres moyens pour rejoindre d'autres jeunes de 15 à 18 ans.

Dans un avenir rapproché, un comité de suivi présidé par un jeune et formé de partenaires du milieu socioéconomique aura comme mandat d'évaluer le projet et de soutenir la mobilisation locale. De plus, on cherche d'autres moyens pour rejoindre d'autres jeunes, les 15-18 ans des centres jeunesse. Éventuellement, le programme devrait aussi être élargi aux jeunes mères monoparentales, aux jeunes de la rue et à ceux des communautés culturelles. La tenue d'un colloque dans deux ans est également envisagée.

Chose certaine, le défi est de taille, mais avec le leadership exercé par M. Ducharme, nul doute que le sujet fera couler beaucoup d'encre au cours de l'année qui vient.



Valoriser l'éducation : une vaste campagne publicitaire s'amorce

La première priorité énoncée dans la déclaration commune faisant état des consensus dégagés au Sommet du Québec et de la jeunesse consiste à « placer l'éducation au cœur des priorités collectives du Québec ».

À cette fin, les partenaires et le gouvernement ont convenu que l'éducation constituera une des principales « balises » du projet de politique jeunesse actuellement en préparation.

Il a aussi été convenu de définir et de mettre en œuvre un plan national de réussite, aux trois ordres d'enseignement, soutenu par un important programme d'investissements neufs au cours des trois prochaines années.

Afin d'appuyer sans équivoque l'importance de ce grand chantier, il a également été convenu de mettre en œuvre une vaste campagne de valorisation de l'éducation. Sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, cette campagne est appuyée par les partenaires de l'éducation, en particulier par la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, la Fédération des cégeps ainsi que par l'Association québécoise des commissions scolaires anglophones. En outre, une quarantaine d'organismes du réseau de l'éducation ont uni leurs voix dans une déclaration commune, le 18 septembre dernier, en faveur de la valorisation de l'éducation et de la réussite.

D'une durée de trois ans, cette campagne de valorisation, dont le thème est *L'éducation : pour qu'éclatent les passions*, a débuté en septembre 2000.



M. André Caron, président de la FCSQ, a participé au lancement de la campagne avec les principaux acteurs du milieu de l'éducation qui ont affirmé leur engagement en faveur de la valorisation de l'éducation et de la réussite. On le voit ici en compagnie du ministre de l'Éducation, M. François Legault, au Salon Rouge de l'Assemblée nationale, le 18 septembre dernier.

CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DE VALORISATION

Le calendrier de la campagne de valorisation, dont le coût pour la première année est de 2 M\$, est le suivant.

Télévision

- Valorisation de l'éducation en général
 - du 21 septembre au 28 octobre 2000
 - du 21 février au 4 mars 2001
- Valorisation de la profession d'enseignant
 - du 2 au 28 octobre 2000
 - du 7 février au 4 mars 2001
- Formation professionnelle et technique
 - du 6 au 19 novembre 2000

Cinéma

- Formation professionnelle et technique
 - du 30 octobre au 25 novembre 2000

Radio

- Formation professionnelle et technique
 - Semaine du 31 janvier 2001

Imprimés

- Valorisation de l'éducation en général
 - du 23 septembre au 25 octobre 2000

L'éducation : Pour qu'éclatent les passions

Certains volets de cette campagne seront de portée générale, comme placer l'éducation au cœur du projet de société. D'autres volets aborderont des aspects plus particuliers tels que :

- la valorisation de la formation professionnelle et technique;
- la valorisation de la profession d'enseignant;
- valoriser le diplôme et son lien avec l'emploi;
- redonner le goût de l'effort et de la persévérance tant aux jeunes qu'à leur entourage influent.

Sur ce dernier point, dans le cadre du plan d'action de la réforme de l'éducation, le ministre de l'Éducation a adressé une lettre aux parents, en juin dernier, afin de les encourager à soutenir leurs enfants jusqu'à la fin des classes.

Compte tenu du scénario et du plan de promotion qui sera réalisé durant la première phase de cette campagne (2000-2001), il est fort à parier que les actions des partenaires enrichiront grandement les résultats de ce chantier au cours des phases subséquentes.

LES PRINCIPAUX ACTEURS PRÉSENTS AU LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ONT UNI LEURS VOIX DANS CETTE DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DE LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION.

L'éducation, mission fondamentale de l'État, joue un rôle déterminant dans l'épanouissement de la personne et le développement de la société québécoise. C'est pourquoi les participantes et les participants du Sommet du Québec et de la jeunesse se sont entendus pour placer l'éducation au cœur des priorités collectives du Québec avec l'objectif national d'atteindre une qualification de 100 % des jeunes en fonction des choix et du potentiel de chacune et de chacun.

Ces participantes et ces participants se sont également entendus sur un plan national de réussite comportant l'élaboration d'un plan de réussite par chacun des établissements d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, en collaboration avec les acteurs locaux et en fonction des caractéristiques socio-économiques et culturelles du milieu. Le gouvernement du Québec s'est engagé à investir en éducation 1 milliard de dollars en développement d'ici la fin de son mandat.

De plus, ils ont convenu de développer, en tenant compte des particularités du milieu, un projet d'école ouverte sur son milieu. La nécessité de lancer une vaste campagne de valorisation de l'éducation a également fait l'objet d'un consensus.

Étant donné que tous les acteurs de la société québécoise doivent unir leurs efforts afin d'appuyer chaque établissement d'enseignement dans sa mission d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les jeunes du Québec,

Nous, du milieu de l'éducation, affirmons :

Notre volonté de nous mobiliser dans chaque établissement d'enseignement pour assurer la réussite de tous les jeunes et leur offrir une éducation de la meilleure qualité possible;

Notre conviction que chaque établissement d'enseignement doit être le lieu de rassemblement des forces vives de la communauté au service de la réussite des jeunes;

Notre engagement à contribuer tous ensemble à ce que chaque établissement d'enseignement offre le soutien et l'encouragement dont les jeunes ont besoin pour réaliser leur plein potentiel;

Notre détermination à faire en sorte que, par nos gestes et par nos actions, l'éducation soit la priorité de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Ensemble, nous nous engageons à consacrer toutes nos énergies pour qu'éclatent les passions et les talents des jeunes Québécoises et Québécois et nous lançons un appel à toutes les citoyennes et à tous les citoyens du Québec pour qu'ils participent, avec nous, à cette grande mobilisation.

Un programme de recherche sur la réussite et le décrochage scolaire



Berthier Dolbec



Christian Payeur

Berthier Dolbec, conseiller en développement pédagogique à la FCSQ en collaboration avec Christian Payeur, directeur de l'Action professionnelle et sociale à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Dans le cadre de la déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participantes et les participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse, les partenaires ont convenu avec le gouvernement de l'importance de « mettre en place un programme de recherche sur la réussite et le décrochage scolaire ».

Une telle mesure est perçue, dans le cadre de la réforme, comme un élément pouvant contribuer à accroître la réussite éducative des jeunes. C'est donc un exemple de convergence et d'effet multiplicateur qui contribuent à rencontrer des objectifs découlant à la fois du Sommet et de la réforme de l'éducation.

Pour donner suite à ce consensus, cinq partenaires se sont mobilisés pour proposer, au gouvernement et aux milieux scolaires, un programme de développement et de diffusion de recherche sur la réussite et le décrochage scolaire des jeunes Québécoises et Québécois. Ces partenaires sont la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), la Fédération des cégeps, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES).

Les résultats des recherches seront diffusés dans les milieux scolaires. On prévoit aussi tenir un colloque national en 2002 et mettre sur pied une « veille stratégique internationale » pour permettre à chacun des chercheurs d'identifier les programmes les plus prometteurs dans un certain nombre de pays observés. Les partenaires proposent, à l'intérieur de ce grand programme, de soutenir la création de deux chaires de recherche sur la réussite scolaire : l'une pour le préscolaire, le primaire et le secondaire et l'autre, pour le collégial et le réseau universitaire.

Ils demandent également au gouvernement de créer un programme québécois de recherche sur la réussite et le décrochage scolaire, tel que convenu au Sommet du Québec et de la jeunesse. À cet effet, la proposition des partenaires comporte une approche multidisciplinaire et fait appel à un partenariat réel entre les milieux de recherche et de pratique.

Ensemble, ils pourraient gérer le programme de recherche proposé (programme multidisciplinaire) et le rendre accessible à des chercheurs et à des partenaires dans le milieu de l'éducation. Les recherches soutenues pourront être de type traditionnel ou de type recherche-action.

Enfin, les partenaires s'engagent à faire rapport annuellement au ministre de l'Éducation et au ministre de la Science et de la Technologie sur l'évolution de ces activités de recherche et de développement portant sur la réussite scolaire des jeunes Québécoises et Québécois.

Selon des informations recueillies sur le site Internet de la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, au Québec, les garçons abandonnent plus souvent l'école que les filles. En 1992-1993, les premiers ont décroché de l'école dans une proportion de 41 % contre 29 % pour les deuxièmes. L'écart d'abandon scolaire entre les deux sexes ne cesse de croître depuis le début des années 80.

Saviez-vous que les élèves qui ont déjà suspendu temporairement leurs études avant d'obtenir leur diplôme d'études secondaires, qui ont doublé une année au primaire ou qui travaillent plus de 20 heures par semaine au secondaire, courent plus de risques de décrocher parvenus au stade universitaire (étude de Statistique Canada auprès des sortants et sortantes du réseau universitaire de 1991 et de 1995) ?



Pour améliorer la réussite scolaire des élèves : les plans de réussite

Entrevue avec M. Robert Bisaillon, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire au ministère de l'Éducation, responsable notamment du dossier des plans de réussite.

Les commissions scolaires ont reçu, en août, de la part du ministère de l'Éducation, de la documentation et des outils pouvant les aider dans la production des plans de réussite.

Ainsi, on leur a acheminé, entre autres, un modèle de plan de réussite, un cédérom et le Ministère a rendu disponibles, sur son site Internet, des renseignements pour soutenir le milieu dans cette démarche d'élaboration. Ces plans s'articulent autour du projet éducatif de l'école. Ils découlent d'un engagement pris par les partenaires du réseau, dont la Fédération, au Sommet du Québec et de la jeunesse.

QUI A LA RESPONSABILITÉ DU PLAN DE RÉUSSITE ?

Ce sont les membres du conseil d'établissement de chaque école primaire, secondaire et des centres de formation professionnelle qui ont l'obligation de les adopter avec le soutien des commissions scolaires; ces dernières ont la responsabilité de transmettre les plans de réussite consolidés au ministère de l'Éducation, pour la fin novembre.

Le plan de réussite vise, selon le sous-ministre, à qualifier 100 p. 100 des jeunes selon leur talent et leur potentiel. Il constitue, à

son avis, une occasion privilégiée pour créer des conditions favorables à la réussite éducative de tous les jeunes.

« Dans le plan de réussite, il faut identifier dans quelle direction on va, préciser les moyens qu'on compte utiliser et, par la suite, mesurer où on est rendu. Certaines écoles travaillent déjà l'équivalent de plans de réussite et elles obtiennent des résultats très encourageants. »

Dans l'élaboration de ce plan, chaque conseil est invité à établir un diagnostic des apprentissages et du cheminement scolaire des élèves, à se fixer des objectifs mesurables qui tiennent compte notamment des caractéristiques du milieu et à préciser les moyens pour atteindre les objectifs recherchés. Souvent, ajoute-t-il, un engagement, par exemple, dans des activités parascolaires constitue un incitatif important pour les jeunes : « Des

études ont démontré que le jeune qui participe à des activités parascolaires à l'école est souvent plus intéressé à poursuivre ses études et à les réussir avec succès. C'est donc un moyen qui peut être intégré dans un plan pour viser notamment l'objectif recherché. »

Nous avons demandé à M. Bisaillon pourquoi on avait décidé, lors du Sommet, d'instaurer des plans de réussite pour les élèves alors qu'il existe déjà des projets éducatifs dans chaque école. À cette question, il a répondu que les représentants au Sommet voulaient un engagement plus concret de chaque établissement. Le milieu devrait planifier plus d'actions concrètes pour favoriser la réussite des élèves. Voici ce qu'il pense à cet égard : « Le projet éducatif n'a pas la même vocation que le plan de réussite; le premier donne le ton à l'école et les grandes orientations et le second donne des dents au projet éducatif puisqu'il est accompagné d'actions et de mesures concrètes. »

« Les nouveaux programmes depuis la réforme sont centrés sur l'élève. Ils devraient inspirer le milieu quand vient le temps d'élaborer un plan de réussite afin de trouver des moyens davantage stimulants pour la réussite des jeunes. »



M. Robert Bisaillon

Selon M. Bisailon : « Les commissions scolaires ont un rôle important à jouer auprès des établissements. Elles ont à les soutenir pour faire une lecture adéquate et objective de la situation de chaque école, les aider dans l'interprétation statistique et dans la préparation du plan de réussite en tant que tel. » Au moment où ces lignes sont publiées, les écoles ont commencé à transmettre leurs plans aux commissions scolaires et ces dernières analysent chacun d'entre eux pour produire un plan consolidé qui sera remis par la suite au Ministère pour la fin de novembre.

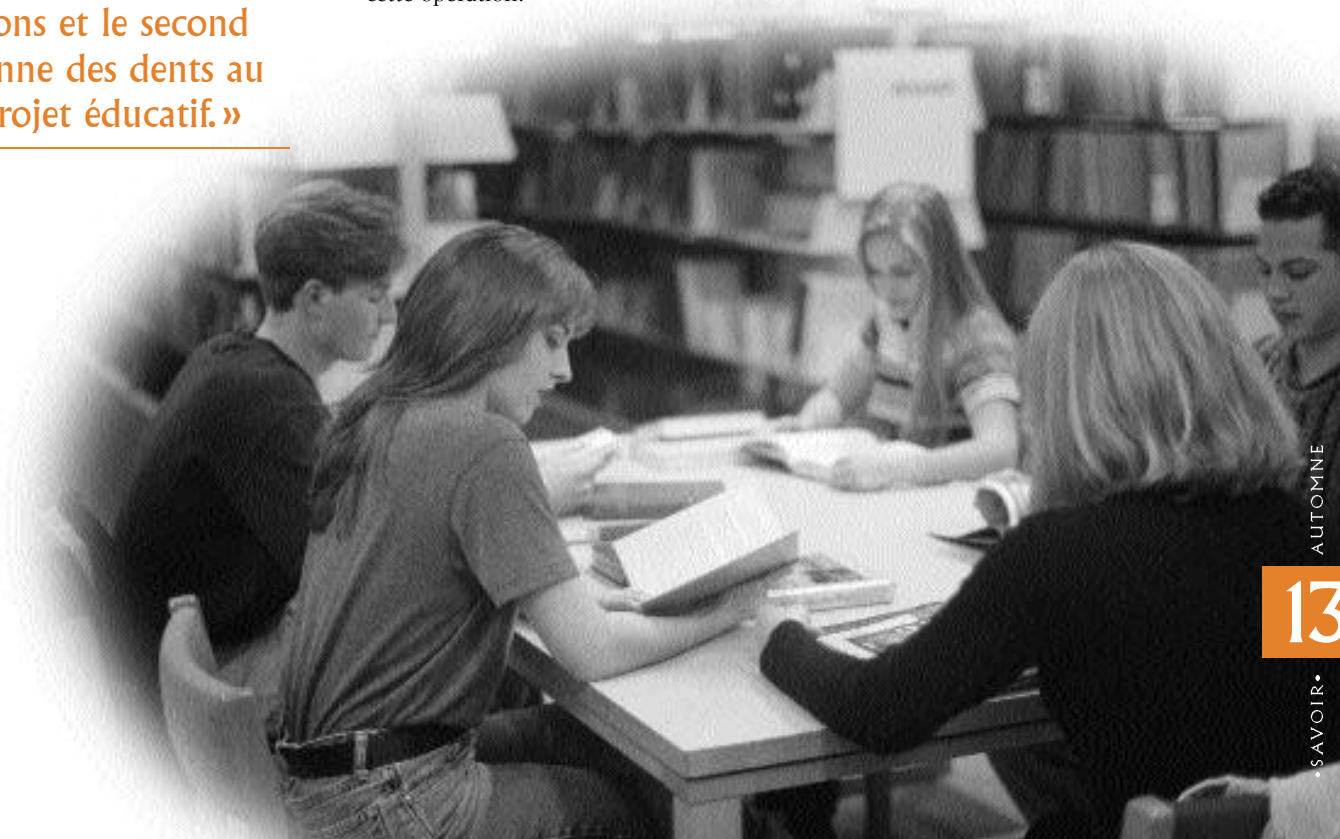
« Le projet éducatif n'a pas la même vocation que le plan de réussite; le premier donne le ton à l'école et les grandes orientations et le second donne des dents au projet éducatif. »

« En fait, les commissions scolaires exercent le leadership de toute cette opération dans leur propre milieu », soutient M. Bisailon. Voici en résumé les responsabilités relatives aux plans de réussite pour chacune des instances.

- Chaque établissement est responsable de l'élaboration de son plan de réussite qui peut s'échelonner sur trois ans, mais qui comporte des cibles annuelles.
- Chaque commission scolaire remet au Ministère, en novembre 2000, un plan consolidé des plans de réussite.
- Les plans consolidés seront présentés à la direction régionale concernée.
- Les directions régionales du ministère de l'Éducation soutiennent les commissions scolaires sur l'élaboration des plans de réussite.
- Une équipe centrale a été formée au Ministère pour piloter cette opération.

« Les commissions scolaires ont un rôle important à jouer auprès des établissements. Elles ont à les soutenir pour faire une lecture adéquate et objective de la situation de chaque école, les aider dans l'interprétation statistique et dans la préparation du plan de réussite en tant que tel. »

Lorsque les plans consolidés parviendront au Ministère, la prochaine étape, selon le sous-ministre adjoint, sera de voir à instaurer un mécanisme régional d'évaluation pour analyser, avec les commissions scolaires, les caractéristiques des plans de même que les correctifs à apporter dans cette nouvelle démarche québécoise.





Un « chantier » sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles

Une des priorités retenues dans les suivis au Sommet du Québec et de la jeunesse « une préparation à la vie et à l'emploi permettant à tous les jeunes de s'intégrer à la société » interpelle particulièrement la Fédération et les commissions scolaires.

Pour se donner une vision commune, un colloque sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles se tiendra les 15 et 16 février 2001. La FCSQ, le MEQ et les partenaires du réseau de l'éducation sont associés dans la réalisation de cet événement.

À l'époque des États généraux sur l'éducation, des jeunes de tous âges étaient venus nombreux dire que l'école les préparait mal au marché du travail. D'ailleurs, les rencontres de consultation préparatoires au Sommet leur avaient permis de réaffirmer très fort que les services qu'on leur offrait étaient « insuffisants » ou « à repenser ».

La déclaration commune du Sommet rend évident le fait que tous les partenaires partagent cette vision et souhaitent trouver solidairement une solution. Dans cette

optique, la Fédération réitère son intention de poursuivre le partenariat qu'elle a établi avec les cégeps, les universités, les associations de parents ainsi qu'avec les regroupements de jeunes.

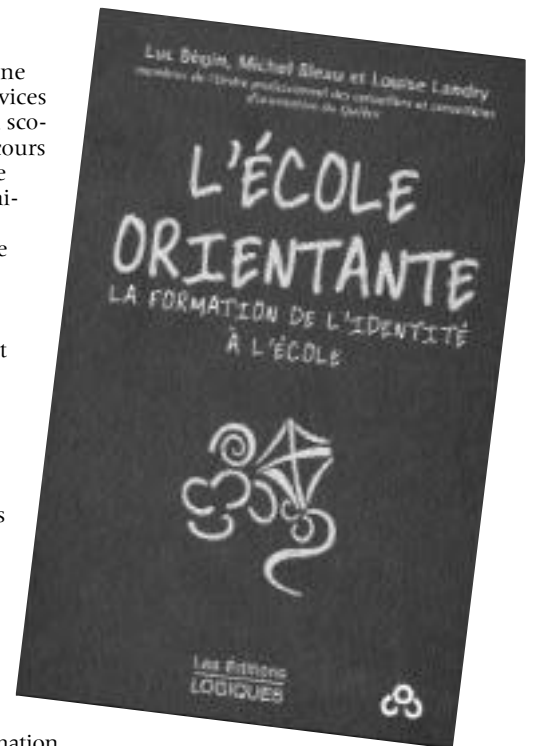
Par ailleurs, le ministère de l'Éducation, avec le renouvellement du curriculum, amorce un virage majeur, entre autres, par l'introduction du Programme des programmes qui chapeaute les programmes d'ordre disciplinaire. Ce programme permettra aux élèves d'acquérir des compétences transversales et des compétences liées à divers domaines de vie, notamment à l'orientation.

Pour faciliter le passage vers une façon nouvelle d'offrir des services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles – le cours Éducation au choix de carrière (ECC) devant être aboli – le ministère de l'Éducation injecte 20 M\$ cette année et le double dans les deux années subséquentes pour engager des ressources qualifiées dans les écoles. Ces ressources offriront des services aux élèves et du soutien au personnel enseignant dans la mise en œuvre d'une approche intégrée.

La Fédération s'est donné un plan d'action pour soutenir les commissions scolaires dans la mise en œuvre de ce nouveau projet. L'année 2000-2001 sera consacrée à faciliter une compréhension commune de la problématique et à promouvoir le développement de programmes de services complémentaires en information et en orientation scolaires et professionnelles par les commissions scolaires. Pour se donner une vision commune, un colloque se tiendra les 15 et 16 février 2001, à l'Hôtel Plaza, à Sainte-Foy. Ce colloque se veut une occasion de prendre

conscience des enjeux liés à l'information et à l'orientation, de constater les besoins à satisfaire pour être en mesure d'agir adéquatement, d'établir une vision précise des orientations à se donner et des stratégies à mettre en œuvre pour les réaliser.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer pour les commissions scolaires francophones et anglophones, les écoles, les centres, les élus scolaires, les parents, les cégeps et les universités.



Récente parution de l'Ordre des conseillers d'orientation du Québec.
Téléphone : 1 800 363-2643.

INFO – STAGES – ÉTUDES

Une initiative pour stimuler le partenariat entre les milieux de travail et les milieux de l'éducation

Le projet Info-Stages-Études a été rendu public lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. Cette initiative vise à favoriser le partenariat entre les milieux de travail et les milieux de l'éducation.

Info-Stages-Études a été préparé par six organismes du marché du travail : la Chambre de commerce du Québec, l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le Conseil du patronat du Québec, le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Trois organismes de l'éducation ont aussi collaboré à la préparation et à la mise en œuvre du projet : la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, la Fédération des cégeps et la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Le premier volet du nouveau programme de collaboration entre les milieux de travail et les milieux de l'éducation vise à renforcer l'information et la promotion des stages en entreprise pour les trois ordres d'enseignement. Le second volet pourrait être consacré à l'élargissement et au renforcement du partenariat entre les entreprises et les établissements de formation en consolidant les pratiques existantes et en développant de nouvelles façons de faire.

Pour les aider dans leurs actions communes, différents moyens sont envisagés comme développer un site Internet qui contiendrait diverses informations pertinentes sur les programmes gouvernementaux liés aux stages (crédits d'impôt, loi 90, par exemple), des hyperliens vers les sites d'organismes dédiés à la promotion des stages, etc.

Les établissements de formation ainsi que les entreprises pourront adhérer à un programme de collaboration sur une base volontaire, dans le but de contribuer à accroître la disponibilité et la pratique de stages en milieu de travail.

De nombreux sujets nous viennent déjà à l'esprit pour alimenter ce nouveau chantier issu de ce partenariat :

- la sensibilisation des syndicats à l'accueil de stagiaires dans l'entreprise ;
- la supervision des stagiaires en entreprise ;
- l'accueil d'enseignants stagiaires en entreprise ;
- la recherche appliquée ;
- l'appui d'entreprises à la recherche dans des secteurs spécifiques ;
- la collaboration d'entreprises à l'évolution des établissements d'enseignement sur le plan de contenu de cours et sur le plan organisationnel.

Pour prendre tout son sens, une formation dite « professionnelle » doit s'appuyer concrètement sur la réalité du travail, sur les caractéristiques de l'exercice réel d'un métier ou d'une profession. L'initiative des partenaires en présence aura certes besoin d'ajustements et d'expérimentations pour atteindre sa pleine valeur.

Il nous faut certainement convenir de la nécessité d'actions concertées en ce domaine puisque actuellement, les PME québécoises, qui constituent la très grande majorité des entreprises, n'adhèrent que marginalement à des programmes de stages. Les causes identifiées pour justifier cet état de fait sont, entre autres, la méconnaissance de ces programmes et de leurs retombées de même que le manque de ressources disponibles pour ce genre de projets.



Berthier Dolbec



Josette Lebel

Berthier Dolbec, conseiller en développement pédagogique à la FCSQ, en collaboration avec Josette Lebel, présidente de l'Association québécoise alternance études-travail et conseillère pédagogique à la Commission scolaire de Laval.

En outre, du côté des grandes entreprises et des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, il existe un potentiel bien plus grand que la réalité actuelle des stages et des diverses collaborations.

Les modalités de mise en œuvre du projet ne sauraient se concrétiser sans la participation de personnes expérimentées dans l'organisation, la gestion, l'évaluation et le suivi des stages en entreprise. Incidemment, la Fédération des commissions scolaires du Québec requiert l'expertise de l'Association québécoise alternance études-travail afin de poursuivre le développement de ce projet.

Selon les dernières statistiques du ministère de l'Éducation, 91 programmes d'études sont offerts au secondaire en alternance, dans 35 centres de formation professionnelle à quelque 2 700 élèves. Le nombre d'entreprises qui collaborent aux programmes d'alternance avec les institutions d'enseignement s'élève à 2 540.

Chaque programme de formation par alternance études-travail coûte de 8 000 \$ à 10 000 \$ par année pour le développement, l'encadrement et le suivi des projets. Le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires investissent, chaque année, près de 10 M\$ pour favoriser cette stratégie éducative d'alternance. Et il s'agit bien là d'investissement car, l'évaluation des profits qu'en retirent les parties impliquées, soit l'élève, l'institution d'enseignement et l'entreprise, incite non seulement à la poursuite de tels projets mais à de nouveaux développements.



Une école ouverte sur son milieu

Un des projets qui a fait consensus dans le cadre du chantier *Promouvoir une société équitable* au Sommet du Québec et de la jeunesse est *Une école ouverte sur son milieu*. Ce consensus se définit ainsi : développer, en tenant compte des particularités des milieux, aux niveaux primaire, secondaire et collégial, un projet d'une école ouverte sur son milieu. Le financement pour ce projet provient du Fonds Jeunesse Québec.

Le projet consiste à doter chaque établissement d'un plan de développement de ses activités parascolaires dans l'un ou l'autre des cinq domaines suivants : activités sociales, culturelles, sportives, civiques et communautaires. Cette proposition est intimement liée à la réussite éducative et scolaire puisque de telles activités contribuent à développer le goût de l'effort, à motiver et à mobiliser

les élèves dans leur expérience scolaire et à accroître leur sentiment d'appartenance à leur communauté.

Ce plan de développement comportant des activités se déroulant en marge des heures de classe dans des domaines complémentaires aux activités proprement scolaires s'intégrera à la planification de l'école ou du centre comme une composante du projet éducatif qui en demeure le mécanisme intégrateur.

Les partenaires dans ce dossier sont la FCSQ, la Fédération des cégeps, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et l'Association des directrices générales et des directeurs généraux des commissions scolaires.

Pour bien comprendre le processus de l'école ouverte sur son milieu, le tableau ci-dessous propose des balises pouvant vous éclairer à cet effet.

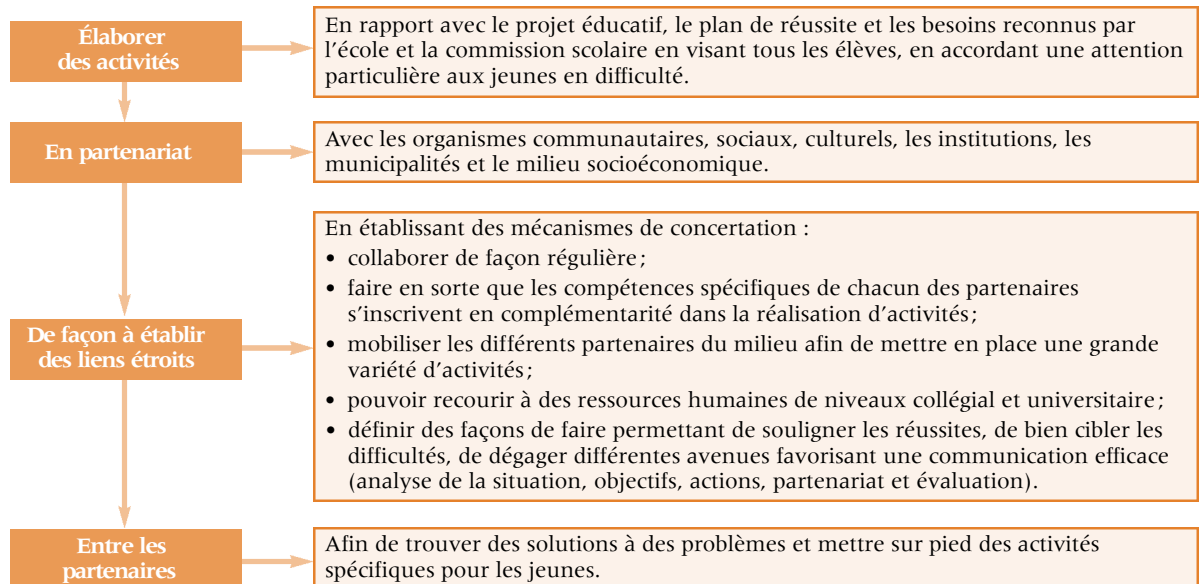
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Au moment de rédiger ce texte, le programme de subvention du Fonds Jeunesse n'était pas encore connu. Les modalités de fonctionnement de ce projet seront donc établies en fonction des exigences du programme de subvention.

On peut penser que les commissions scolaires pourraient consolider les projets de leurs établissements pour les soumettre ensemble à la Société de gestion du Fonds Jeunesse.

La Fédération offre un soutien aux commissions scolaires et à leurs établissements pour la préparation et pour l'acheminement des projets relatifs à ce programme *Une école ouverte sur son milieu*.

Balises d'une école ouverte sur son milieu





Un besoin criant des jeunes Faire un choix professionnel pertinent!

L'information et l'orientation scolaires et professionnelles, l'école orientante, l'éducation à la carrière... quelle appellation choisir pour parler d'une même réalité? Malheureusement, plutôt que d'y réfléchir sérieusement, on s'accroche souvent sur les mots...

UN ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT

L'école n'est pas une fin en soi, elle doit donc fournir au jeune des moyens de développer des compétences transversales. Si on imagine que l'école est pour le jeune un lieu de passage et d'influence parmi d'autres et qu'en plus des apprentissages académiques à faire, il doit également choisir une carrière pour sa vie professionnelle, **comment doit être une telle école?**

Le jeune est au centre des priorités de cette école. Il est l'acteur-clé de sa propre réflexion. Les adultes autour de lui éclairent sa recherche, lui permettent de bien se connaître et d'avoir accès à l'information pertinente dont il a besoin pour faire de bons choix.

TOUT LE PERSONNEL ADHÈRE À CETTE VISION NOUVELLE!

L'ensemble des intervenants de l'école se sentent concernés et endossent une responsabilité spécifique à soutenir les élèves dans leurs recherches.

Le cheminement professionnel de l'élève est une véritable préoccupation institutionnelle qui se traduit dans des orientations et s'actualise dans des moyens adaptés à l'âge de la clientèle. L'élève est responsable de sa propre démarche, on lui fournit l'occasion de faire des liens entre ce qu'il est et ce qu'il veut faire, on met à sa disposition l'information pertinente dont il a besoin.

Tout le personnel adhère à cette vision et contribue concrètement à sa réalisation.

LES PARENTS SONT DES ACTEURS IMPORTANTS

Les parents sont soucieux du devenir de leur enfant, mais ils n'ont pas toujours l'information nécessaire pour suivre son cheminement. Ils ont aussi quelquefois des préjugés sur certains métiers et pourraient avoir tendance à écarter leur enfant malgré l'intérêt de celui-ci.

L'école met tout en œuvre pour leur donner l'information dont ils ont besoin. Mieux encore, elle leur propose de s'intégrer à la démarche de l'école et les invite à participer à certaines activités selon leurs possibilités comme par exemple, venir à l'école parler de leur métier, accompagner un groupe dans la visite d'une entreprise, amener un jeune dans leur milieu de travail.

LA COMMUNAUTÉ ENTIÈRE A UN RÔLE À JOUER

L'école seule ne peut tout faire. Faire connaître le projet aux groupes communautaires contribue souvent à des collaborations intéressantes dans l'école et également là où le jeune se retrouve après la classe. En travaillant en étroite collaboration avec l'école, ces groupes pourront identifier des moyens de poursuivre l'action entreprise.

Le milieu économique environnant, lorsqu'il est informé de l'intention de l'école de faire connaître les métiers et professions, est souvent très intéressé à collaborer à la démarche d'orientation des jeunes par des visites, des conférences, des stages d'observation. L'école doit les sensibiliser au fait que cette ouverture doit se faire auprès des jeunes, même au primaire.

L'ÉCOLE « ORIENTANTE », C'EST L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE!

Rien de tel qu'une approche « systémique » pour que le jeune sente que toute la société se concerte pour mettre à sa disposition les ressources dont il a besoin pour faire des choix éclairés.

DU PRIMAIRE JUSQU'À LA FIN DES ÉTUDES...

Cette réflexion doit s'amorcer dès le primaire et se poursuivre à tous les niveaux en respectant le développement du jeune jusqu'à ce que son choix soit validé. Cette réflexion se poursuit donc à travers l'ensemble du curriculum, d'abord en offrant des activités d'exploration de soi et de son environnement, puis en permettant aux jeunes de clarifier leurs possibilités et, finalement, de choisir ce qui leur convient lorsque le moment sera venu de le faire.

UN PROJET À L'IMAGE DE SON MILIEU

Le cadre conceptuel est toujours le même d'une école à l'autre, mais chaque milieu, selon sa clientèle et son personnel, identifie les moyens qu'il entend prendre pour actualiser ses stratégies. L'approche est également toujours la même, elle consiste en une interaction entre le jeune et son milieu; entre la connaissance qu'il a de lui-même et la découverte de son environnement, et surtout des liens qu'il fera et qui lui permettront de faire un jour des choix en harmonie avec lui-même. En bout de ligne, cette démarche offerte aux jeunes leur permettra de développer un projet de vie et de s'approprier une méthode de prise de décision qui leur sera utile tout au long de leur vie.

Les adultes autour d'eux agissent comme des guides qui les accompagnent, les stimulent dans leurs recherches et leur font découvrir des avenues souvent inexplorées.



Nouvelle chronique

À un clic du savoir

Votre magazine *SAVOIR* vous propose sa toute nouvelle chronique *À un clic du Savoir*. À chaque numéro, vous y découvrirez des adresses de sites Internet pertinents et, à l'occasion, des statistiques récentes.

Pour donner le coup d'envoi à cette première chronique, nous avons sélectionné des sites Internet qui sont en lien avec les articles de ce magazine spécial.

SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE

La section *Dernière heure* accessible à la page d'accueil du site du Sommet du Québec et de la jeunesse, vous présente une série de documents sur les consensus et les suivis donnés jusqu'à maintenant par le gouvernement dans ce dossier. Vous y trouverez notamment des informations sur la création du Fonds Jeunesse et vous pourrez aussi télécharger le document de consultation portant sur l'avant-projet de politique jeunesse.

www.sommet.gouv.qc.ca

PLAN DE RÉUSSITE, RÉFORME ET CAMPAGNES PUBLICITAIRES

La page d'accueil du ministère de l'Éducation vous guidera vers les sous-sections *Plan de réussite* et *Information aux parents sur la réforme*. Vous pourrez également découvrir au passage les deux campagnes de promotion et de valorisation de l'éducation, lancées récemment par le MEQ, qui ont pour thèmes *Pour qu'éclatent les passions* et *La réforme, c'est parti!*

www.meq.gouv.qc.ca

FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour en savoir plus sur la formation professionnelle et technique, une visite au site de *l'Inforoute FPT* est tout indiquée. Élaboré par des intervenants de commission scolaire et de cégep, ce site vous offre notamment des informations sur les programmes de formation, les établissements, les ressources pédagogiques, les programmes de stage ainsi que des forums de discussion.

www.inforoutefpt.org/

PROJETS DE RECHERCHE DU CRIRES

Les programmes de recherche du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES) vous intéressent? Vous aurez une bonne idée de leur contenu à l'adresse :

www.ulaval.ca/crides/actsci/rechsub.html

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCOLE MONTRÉALAISE

Le *Programme de soutien à l'école montréalaise* a notamment pour objectif d'améliorer la réussite scolaire et éducative des élèves en favorisant un cheminement qui tienne compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins. Découvrez ce site qui propose des idées et des outils concrets.

www.ecolemontrealaise.qc.ca

SOLIDARITÉ JEUNESSE

Parce que le Québec a plus à offrir à un jeune qu'un chèque d'aide sociale...

www.mss.gouv.qc.ca/serper/secretv/soljeune/index.htm

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Pour les internautes intéressés par l'orientation professionnelle des jeunes, une visite au site *IDclic* s'impose! On y trouve un conseiller en orientation virtuel, des cybermentors, des chroniques et des statistiques sur l'emploi.

idclic.collegebdeb.qc.ca

ÉCOLE OUVERTE SUR SON MILIEU

En accédant au portail de l'École branchée, vous ouvrirez une porte sur les quatre nouveaux sites de l'Infobourg, conçus à l'intention des gestionnaires, des parents, des enseignants et des élèves. Un incontournable vous permettant d'accéder à un large éventail de ressources éducatives et pédagogiques, développées par la synergie d'un ensemble de sites Internet et de publications imprimées!

www.ecolebranchee.com

Pour connaître d'autres adresses de sites intéressants, vous êtes invités à visiter la section *Sites de référence* du site Internet de la FCSQ. Le www.fcsq.qc.ca, une porte ouverte sur plus de 1 000 sites traitant d'éducation!

Vers une politique jeunesse québécoise

Avant-projet

Il a été convenu, lors du Sommet, de définir une politique jeunesse.

Les propositions suivantes sont explicitées dans un avant-projet de politique qui est soumis à la consultation présentement.

Il est fortement souhaité que les milieux scolaires facilitent la réflexion et la discussion des jeunes sur les enjeux et les orientations d'une telle politique.

OBJECTIF CENTRAL

Favoriser l'exercice d'une citoyenneté active chez les jeunes :

- par leur pleine et entière participation à la vie en société,
- par leur engagement personnel à participer,
- par leur capacité de le faire.

1^{re} orientation

Engager la société dans une culture de la relève

Pour la collectivité, la jeunesse constitue une force motrice du renouvellement et un atout pour une société qui se veut créative et innovatrice. Une société de la relève se soucie de la transmission des connaissances, des compétences, des savoirs, de sa mémoire institutionnelle et organisationnelle, mais aussi et surtout elle fait en sorte que l'importance de cette transmission soit solidairement partagée entre les générations. Une société doit s'assurer du maintien du dynamisme de ses diverses composantes, notamment en posant des gestes concrets qui assurent sa place à la relève.

2^e orientation :

Développer un sentiment d'appartenance

La participation sociale marque et traduit l'appartenance des personnes à une collectivité à laquelle elles s'identifient et à laquelle elles ont le sentiment d'apporter une contribution reconnue. Ce sentiment d'appartenance rejoint les notions de solidarité et d'identité collective autour de valeurs communes. Ces dernières servent à définir une société inclusive pour toutes les personnes, indépendamment de leur origine, de leur culture ou du territoire qu'elles habitent. Ces valeurs consolident aussi l'identité et la confiance pour s'ouvrir à la fois aux réalités d'ici et d'ailleurs.

Ce sentiment d'appartenance doit s'exercer à l'intérieur de la société québécoise parce qu'elle est culturellement diversifiée et qu'elle le sera davantage. Par ailleurs, l'appartenance régionale est une des caractéristiques de l'identité culturelle québécoise qui demande aussi à être solidifiée.

3^e orientation

Mettre en place les conditions favorables au développement de la personne

Offrir à tous les jeunes une chance égale de s'épanouir et de devenir autonomes s'inscrit au cœur de la démarche collective du Québec. Chaque jeune compte avec ses différences et ses besoins propres, chaque aspect de la personne doit être développé de façon intégrée et cohérente, à partir des conditions de vie, de la maîtrise des savoirs de base, du développement des capacités et

donc de l'accessibilité à diverses formes d'apprentissage en constante évolution, jusqu'au développement des valeurs éthiques et sociétales. Favoriser l'épanouissement des individus précède la participation du citoyen et requiert la mise en place de conditions favorables à son développement. S'il ne fallait fixer qu'un objectif, ce serait celui d'assurer la qualification de 100 % des jeunes. Cela doit être une priorité et viser autant le recours aux moyens nécessaires pour y arriver que l'élimination des éléments qui pourraient y faire obstacle.

4^e orientation

Préparer la vie professionnelle

L'acquisition de l'autonomie individuelle s'accompagne de la recherche d'une autonomie financière, qui passe par la préparation et l'intégration à la vie professionnelle. Les générations actuelles de jeunes se retrouvent devant un ensemble de conditions, sur le marché du travail et de l'emploi, qui sont très différentes de celles qui prévalaient pour les générations précédentes.

L'insertion professionnelle diffère selon le degré de scolarité et le choix de carrière. Plusieurs réussissent leur intégration au marché du travail. Cela n'empêche pas cependant certains jeunes d'éprouver de l'inquiétude.

La mouvance du marché entraîne un écart entre les emplois typiques (réguliers à temps plein) et les emplois atypiques (temps partiel, emploi temporaire, travail autonome). Certains jeunes expriment des insatisfactions face à leur vie professionnelle.

Par ailleurs, les phénomènes de mondialisation et d'internationalisation, dont la rapidité est accentuée par l'usage de plus en plus intensif des nouvelles technologies de l'information et des communications, forcent l'adaptation des modes de formation de la main-d'œuvre de demain afin de faire face aux nouvelles réalités du monde du travail.

La société se doit de réunir toutes les conditions nécessaires pour préparer activement la vie professionnelle des jeunes et pour compléter leur insertion à la collectivité.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Dans le cadre de leur politique jeunesse et suivant les recommandations des Nations Unies, la plupart des pays ont mis sur pied des organismes de coordination ainsi que des organismes consultatifs chargés d'émettre leur avis sur les initiatives gouvernementales en matière de jeunesse.

UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE

La politique jeunesse devrait être suivie d'un plan de mise en œuvre qui sera établi sur la base des orientations et des axes d'intervention retenus. Ce plan devra être évalué et renouvelé en fonction de l'évolution de l'atteinte des objectifs et des situations elles-mêmes ainsi que des autres politiques gouvernementales en vigueur.

LE SUIVI DE LA POLITIQUE JEUNESSE

La politique jeunesse a un caractère général; elle est faite pour durer. Bien qu'elle soit suivie de gestes immédiats, certains de ses effets ne pourront se faire sentir qu'à moyen terme. Elle doit inscrire la préoccupation jeunesse d'une façon durable au cœur des institutions et des pratiques gouvernementales ainsi que dans l'ensemble de la société. Elle devrait faire l'objet d'un suivi, selon un rythme différent de celui du plan de mise en œuvre, qui permettrait d'en apprécier les retombées sociales au regard des orientations choisies.

La coordination et la concertation sont les éléments déjà maintes fois identifiés comme étant les clés de l'action gouvernementale en matière de relation et d'action à l'égard de la jeunesse. Il reviendra donc au gouvernement, à l'issue des travaux de consultation, de proposer ses choix.

Devrait-on envisager d'instaurer :

- une clause jeunesse qui demanderait d'apprécier l'impact de toute nouvelle mesure gouvernementale sur les jeunes ?
- un comité ministériel pour la jeunesse dont le rôle serait de veiller à la coordination de politiques gouvernementales en amont des décisions ?
- une évaluation de la politique par le gouvernement seul ou en y associant les jeunes et les partenaires ?
- une mise en œuvre sous la responsabilité unique du gouvernement ou partagée ?

Enfin, il faudra veiller à ce que les mécanismes de représentation et de coordination permettent à tous les jeunes de se faire entendre et d'exprimer leurs attentes et leurs besoins. Faut-il, et si oui, comment le faire, renforcer le rôle et les responsabilités des jeunes sur les plans national, régional et local, où ils représentent un enjeu majeur de vitalité ?

Des documents plus élaborés sont accessibles sur le site du Sommet (www.sommet.gouv.qc.ca) et des éléments de position sont accessibles sur le site privé de la FCSQ.

La formation professionnelle Une stratégie pour le développement du Québec

« **L**a deuxième révolution en éducation doit se faire sur le terrain de la formation professionnelle et technique avec la préoccupation d'offrir aux jeunes des formations qualifiantes et pratiques en évitant à tout prix la reconnaissance de formation à rabais. » Cette proposition émane du rapport du chantier *Parfaire le savoir et la formation* dans le chapitre intitulé : *Une qualification pour 100 % des jeunes*.

Faisant écho aux propositions des chantiers thématiques, les participantes et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse ont retenu, parmi les grandes priorités : « Une préparation à la vie et à l'emploi permettant à tous les jeunes de s'intégrer pleinement à la société ».

À cet effet, la déclaration commune faisant état des consensus dégagés au Sommet propose que le gouvernement :

- lance une campagne de valorisation de la formation professionnelle et technique, notamment auprès des parents ;
- révisé, adopte et mette en œuvre les programmes de formation professionnelle et technique ainsi que l'offre de ces programmes en région, et développe de nouveaux programmes dans les secteurs en émergence et en pénurie de main-d'œuvre ;
- étende à six métiers additionnels la possibilité d'une reconnaissance des expériences des acquis ;
- vise à ce que 100 % des jeunes en formation professionnelle et technique réalisent des stages en milieu de travail.

Il a été également recommandé que des passerelles soient établies pour permettre aux jeunes diplômés d'un plus grand nombre de programmes d'études professionnelles d'accéder directement à la formation technique.

La plupart de ces recommandations sont dès maintenant en voie de réalisation. De nombreuses actions vont permettre d'aller bien au-delà de ces quelques recommandations. Toutefois, certains gestes ou certaines opérations revêtent une importance stratégique plus grande que d'autres. Nous faisons ici référence à la « consolidation de l'offre de service » et à l'accès aux stages en milieu de travail pour tous les programmes d'études professionnelles et techniques.

Cette idée de « révolution » sur le terrain de la formation professionnelle et technique a été empruntée au premier ministre du Québec qui énonçait à l'Assemblée nationale, le 3 mars 1999, dans son discours inaugural, que « Cette révolution de la formation technique et professionnelle ne peut se réaliser qu'avec l'active participation des employeurs et des organisations syndicales ».

Cet angle particulier des réflexions et des résultats du Sommet a été marqué par l'influence de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui a véhiculé, auprès du gouvernement, des chantiers et des partenaires nationaux, les quatre orientations adoptées au printemps 1999 par les commissions scolaires dans le plan stratégique de la Fédération : *La formation professionnelle : une stratégie pour le développement du Québec*.

1. Qualifier doit être une mission aussi essentielle de l'école qu'instruire et socialiser.
2. L'enseignement professionnel doit devenir un volet à plein titre du second cycle du secondaire.
3. L'enseignement professionnel au secondaire doit devenir une voie d'accès à l'enseignement supérieur aussi normale et régulière que celle de l'enseignement général.
4. Deux conditions sont essentielles au succès du nouvel effort en formation professionnelle :
 - des enseignants qualifiés et responsables ;
 - des relations établissements-entreprises riches et soutenues.

**Cette idée
de « révolution »
sur le terrain de la
formation professionnelle
a été empruntée
au premier ministre
du Québec.**

La Fédération, il faut le rappeler, appuyait sa démarche stratégique sur la proposition de la Commission des États généraux sur l'éducation alléguant « qu'il est essentiel de tout mettre en œuvre pour qu'aucun jeune ne quitte le système scolaire sans y avoir acquis une qualification professionnelle qui lui permette de s'intégrer au marché du travail ».